



## **Action syndicale 10 juin**

**« N'importons pas l'agriculture dont nous ne voulons pas ! »**

*Alors que le projet de loi EGA acte certaines avancées, les contradictions du gouvernement s'accumulent :*

- *Comment maintenir nos modes de production et garantir une alimentation saine aux consommateurs, en laissant entrer sur nos marchés des marchandises avec des standards de production différents, voire inférieurs ?*
- *Comment être compétitifs alors que nos concurrents ne font pas face aux mêmes charges ?*
- *Comment assurer la pérennité de nos filières sans cohérence dans les actions du gouvernement ?*

*Face à tant d'incohérences, les agriculteurs ressentent une profonde injustice et une grande frustration. Non seulement, ils se sentent floués mais ils savent que la confiance des consommateurs aussi en est durablement altérée.*

*Pour ces raisons, et pour ne pas trahir l'esprit des EGA, nous devons nous mobiliser ! C'est pourquoi nous avons 4 revendications principales.*

**1) La France doit protéger ses paysans et ses modes de production, par la loi, pour mettre fin aux distorsions de concurrence induites par des accords commerciaux bilatéraux.**

Avec CETA et Mercosur, 165 000 tonnes de viande bovine et 95 000 tonnes de viande porcine, 100 000 tonnes de volaille, 750 000 tonnes de maïs, 600 000 tonnes d'éthanol ou encore 100 000 tonnes de sucre risquent d'être introduites sur le marché communautaire ! Avec le CETA, la France et l'Europe importeront des marchandises produites avec 46 molécules interdites aujourd'hui sur le sol européen. C'est le retour sur le marché français des farines animales et des antibiotiques activateurs de croissance autorisés au Canada. Et que dire de l'huile de palme qui concurrence la production de protéines locales ?

***En quoi est-ce problématique ?***

- concurrences déloyales sur nos marchés et des importations aux standards inférieurs
- perte de repères des consommateurs
- perte de débouchés pour nos filières
- et la fuite en avant continue : l'Union européenne ouvre des négociations avec l'Australie, le Mexique et la Nouvelle-Zélande

Ces importations se traduisent donc nécessairement par la disparition de nos exploitations de type familial !

***Nous demandons une interdiction d'importer tout produit ne correspondant pas aux standards de production français.***

**2) Face à l'amoncellement intolérable de charges, nous demandons une consultation systématique du CORENA pour réaliser des études d'impact en cas de nouvelles réglementations.**

Le CORENA – Comité de rénovation des normes en agriculture – a été mis en place en février 2016 afin d'agir à la fois sur le stock (par la simplification) et sur le flux des normes, qui sont sources de charges supplémentaires et de baisses de compétitivité de la Ferme France.

La question de la séparation de la vente et du conseil toujours en suspens : la volonté des pouvoirs publics est de prévoir, outre la séparation capitalistique de la vente et du conseil d'intervention, un conseil annuel. En termes de charges nouvelles pour les exploitations, cela donne (en prenant un chiffre moyen de 35h de conseil d'intervention) 875 millions d'euros pour le conseil d'intervention et 300 millions d'euros pour le conseil annuel, soit plus d'un milliard d'euros, en considérant la fin des rabais, ristournes et remises.

### ***En quoi cela est-ce problématique ?***

- des propositions réglementaires loin des réalités du terrain (exemple : SIE)
- un travail engagé par la profession qui n'est pas considéré : une réelle volonté de la profession d'avancer en accord avec les attentes sociétales mais pas n'importe comment et avec de vraies solutions
- et toujours des charges nouvelles

***Aucune loi ni évolution réglementaire ne doit générer de nouvelles charges et aucune norme ne doit être créée sans une étude d'impact complète !***

***Le gouvernement doit s'appuyer sur le Contrat de solutions.***

### **3) Stopper le dumping social et garantir une concurrence saine, notamment au sein de l'Europe.**

Le constat est là, le coût du travail saisonnier en France explose par rapport à nos voisins : 27% plus cher qu'en Allemagne, 20% plus cher qu'en Espagne, 19% plus cher qu'en Belgique, 37% plus cher qu'en Italie !

La France doit alléger le coût du travail pour permettre aux employeurs agricoles d'être compétitifs par rapport à leurs concurrents européens. Il est vital pour l'agriculture de trouver des solutions durables. Tant que des distorsions de concurrence aussi fortes existeront au niveau européen, des dispositifs d'exonération de charges sociales doivent être pérennisés et amplifiés en France.

#### ***En quoi est-ce problématique ?***

Le gouvernement s'était engagé à compenser intégralement la suppression du CICE par un accroissement des exonérations de cotisations sociales. Il n'en est rien pour les employeurs de travailleurs saisonniers : aucune compensation n'est prévue pour les employeurs qui utilisent le dispositif d'exonération TODE (Travailleur Occasionnel et Demandeur d'Emploi). **Cet « oubli » du gouvernement va provoquer pour tous les employeurs de saisonniers une perte de 7 points de crédit d'impôt !**

Par ailleurs, la **suppression de l'exonération de 7 points de cotisations maladie dues par les exploitants agricoles**, a encore alourdi un peu plus le poids des charges sociales !

Les conséquences sont évidentes pour toutes les productions qui s'appuient sur de l'emploi massif. A titre d'exemple, un producteur d'asperges français dépense 6 000€/ha de plus en coût du travail qu'un producteur allemand !

***Nous demandons un allègement du coût du travail pour permettre aux employeurs agricoles d'être compétitifs par rapport à leurs concurrents européens et la majoration des exonérations TODE pour compenser la perte du CICE.***

**4) Les plans de filières doivent déboucher sur la mobilisation de moyens d'investissement pour les exploitations agricoles et répondre aux objectifs initiaux des EGA d'amélioration du revenu des agriculteurs.**

Suite aux EGA, des plans de filières ont été construits avec la profession. Or, pour répondre à leurs objectifs, nous avons besoin de moyens. Le Président de la République a confirmé la mise en place du volet agricole du Grand Plan d'Investissement (GPI) : un volume de 5 milliards dont l'essentiel est constitué de fonds de garantie.

***En quoi est-ce problématique ?***

Aujourd'hui rien n'indique précisément que le GPI permettra de financer les plans de filière. Nous craignons enfin et surtout que le gouvernement ne mobilise pas suffisamment d'aides sonnantes et trébuchantes à l'investissement productif, mais se contente de dispositifs de garantie ou de caution.

Or le besoin d'investissement est considérable pour la performance des exploitations, pour accompagner les contrats de solutions, pour assurer une meilleure mobilisation de la ressource en eau...

Les cibles prioritaires sont dans les plans de filière qui ont chiffré leurs besoins d'investissements pour accompagner la segmentation des marchés et les transitions à conduire.

Quelques exemples possibles :

- d'ici 2022, tripler les surfaces pilotées avec un Outil d'Aide à la Décision pour la protection des cultures et doubler les surfaces utilisant du matériel de pulvérisation de précision
- développer un véritable plan protéines : il s'agit de conduire notre pays dans les cinq prochaines années à améliorer son autonomie pour atteindre 65% (trajectoire obligatoire si nous souhaitons une autonomie d'ici 2030)
- dépasser 50% de la production d'œufs en systèmes alternatifs à la cage à l'horizon 2022

***L'Etat doit impulser une dynamique dans un plan cohérent au niveau national avec le niveau territorial et les plans de filières élaborés par les interprofessions et remis au ministre de l'Agriculture en décembre (complémentarité culture/élevage, énergie/alimentation, etc.).***